

RAPPORT ANNUEL 2024

1. COMPOSITION DE LA COMMISSION

La composition de la Commission ASCE a connu un changement au cours de l'année de référence 2024. Madame Françoise Maye a donné sa démission le 1^{er} novembre 2024 pour des raisons personnelles. Qu'elle soit ici remerciée de tout cœur pour sa précieuse collaboration.

La Conférence centrale catholique romaine de Suisse (CCCR) a recherché la collaboration de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) en vue de professionnaliser le conseil aux victimes ainsi que les structures d'annonce et de traitement des cas ; elle en a approuvé le concept élaboré le 4 septembre 2025. A partir de 2025, l'Eglise catholique renverra, pour les conseils aux personnes victimes d'abus, aux centres de consultation reconnus par les cantons pour l'aide aux victimes. En outre, l'Eglise mettra en place un centre national d'information et de coordination auprès duquel les centres de consultation pourront s'enquérir du nécessaire savoir-faire spécifique à l'Eglise.

La décision de la CCCR a pour conséquence que les personnes de contact de la Commission ASCE ne pourront plus, à l'avenir, proposer et assurer le conseil et l'accompagnement des personnes concernées, ce qui restreint dans son essence même le domaine d'activité de la Commission. Se pose dès lors la question de la raison d'être de celle-ci. Dans ces conditions, M^{me} Maye ne sera pour le moment pas remplacée au sein de la Commission ASCE.

Au cours de l'année de référence, la composition de la Commission ASCE était la suivante:

1.1. Personnes de contact

- Monika Arnold-Mutschler, avocate, Brig-Glis
- Lukas Erpen, psychologue et théologien, Visp
- Géraldine Rausis, formatrice en communication non violente, Orsières
- Laurent Walpen, avocat et ancien chef de la police, Sion

1.2. Experts

- Claude Bumann, avocat et ancien chef du Service parlementaire, Saas-Fee
- Eve-Marie Dayer-Schmid, ancienne juge cantonale, Sion
- Jean-Michel Maillard, ancien juge des mesures de contrainte et de l'application des peines et mesures, Fully
- Françoise Maye, pédopsychiatre, Sion (démission au 1^{er} novembre 2024)

Claude Bumann est le président de la Commission et Jean-Michel Maillard en est le secrétaire.

Les coordonnées sont disponibles sur le site Internet suivant :

[Abus sexuels - Diocèse de Sion \(cath-vs.ch\)](https://cath-vs.ch)

2. MANDAT

La Commission « Abus sexuels dans le contexte ecclésial » est l'organe institué par l'Évêque de Sion pour recevoir les signalements et les plaintes concernant les abus sexuels dans le contexte ecclésial et pour garantir que les personnes concernées et leurs proches bénéficient d'emblée d'une assistance.

La Commission est également le point de contact que toute personne employée de façon permanente ou temporaire par le diocèse de Sion est tenue d'informer obligatoirement et sans délai lorsqu'elle a connaissance d'abus sexuels dans le contexte ecclésial.

Les membres de la Commission sont conscients que les victimes d'abus sexuels sont privées de leur liberté intérieure et que leur développement humain, spirituel et religieux ainsi que leur intégrité sont souvent durablement atteints, en particulier dans le milieu ecclésial. La règle est la tolérance zéro ! Celui qui commet des abus sexuels doit être traduit en justice. Lorsque cela n'est pas possible pour des raisons juridiques ou factuelles, la victime doit au moins être entendue et obtenir réparation. La Commission « Abus sexuels dans le contexte ecclésial » a pour mission d'aider cette stratégie de tolérance zéro à s'imposer dans le Diocèse et, dans la mesure du possible, de contribuer également à un progrès sur le plan de la prévention.

3. SÉANCES

La Commission s'est réunie à trois reprises durant l'année sous revue :

- 21 février 2024 : examen de cas ; charte entre le diocèse de Sion et l'Etat du Valais en matière de prévention des abus sexuels ; article de la Commission dans les bulletins paroissiaux ; approbation du rapport annuel 2023.
- 5 juin 2024 : examen de cas.
- 4 novembre 2024 ; rencontre informelle avec M^{gr} Lovey et le curé Stefan Roth pour discuter du concept adopté par la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (CCCR) et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) ainsi que de l'activité future de la Commission ASCE ; examen de cas.

4. TRAITEMENT DES CAS

Au cours de l'année de référence 2024, la Commission ASCE a reçu cinq nouveaux signalements, alors que l'année précédente, à la suite du rapport du 12 septembre 2023 relatif au projet pilote sur l'histoire des abus sexuels dans le contexte de l'Eglise catholique romaine, le nombre de dénonciations avait été deux fois plus élevé.

1. Un cas a pu être clos au cours de l'année de référence et a donné lieu, après audition de la victime et sur proposition de la Commission ASCE, au versement d'une indemnité par la *Commission pour l'indemnisation des victimes d'abus sexuels commis dans le contexte ecclésial et prescrits*.
2. Dans un autre cas, la victime a renoncé à d'autres mesures après avoir été entendue par la Commission ASCE et s'est contentée d'une lettre de l'Évêque exprimant les regrets de l'Église. Dans cette lettre, l'Évêque a fait savoir à la victime qu'il avait dénoncé le cas à l'autorité pénale du canton et l'avait transmis au dicastère compétent de la Curie romaine pour qu'il engage une procédure canonique.
3. Dans les autres cas, les enquêtes menées par la Commission ASCE sont toujours en cours.

Les dossiers restés en suspens à la fin de l'année 2023 ont pratiquement tous pu être réglés durant l'année de référence. Dans cinq cas, les victimes ont reçu une indemnité de la *Commission pour l'indemnisation des victimes d'abus sexuels commis dans le contexte ecclésial et prescrits*. Dans une affaire, la direction de la procédure a été confiée à une autorité ecclésiastique à l'étranger et dans une autre affaire, qui ne concernait pas un abus sexuel, la victime s'est contentée d'une audition par la personne de contact de la Commission et ne demande pas d'autres mesures.

S'agissant des affaires en suspens de l'année 2024, il ne reste actuellement « que » 6 dossiers ouverts.

5. AUTRES ACTIVITÉS

- Le 13 août 2024, le président de la Commission ASCE a participé à Zurich à une réunion des présidents des commissions diocésaines. M^{gr} Joseph Bonnemain, responsable de la Commission d'experts de la Conférence des évêques suisses, et M. Stefan Loppacher, directeur du service national Abus dans le contexte ecclésial, ont renseigné les commissions diocésaines sur le projet d'un service indépendant de conseil aux victimes, d'un centre d'information et de coordination ecclésial ainsi que sur le développement des structures ecclésiales de signalement et de traitement des cas. De leur côté, les commissions diocésaines ont informé M^{gr} Bonnemain de la situation dans les différents diocèses.
- A la suite de la publication du rapport de l'Université de Zurich sur les abus sexuels dans l'Eglise, le Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS) et le diocèse de Sion ont signé le 15 novembre 2023 une charte qui prévoit notamment que
 - chaque agent pastoral (prêtre, diacre ou laïc) doit produire, lors de son engagement, un extrait de son casier judiciaire et un extrait spécial (S) renouvelables chaque cinq ans ;
 - chaque agent pastoral est tenu de participer à un cours de prévention ;
 - chaque agent pastoral doit prendre connaissance et signer la charte diocésaine en matière de prévention des abus.

Le Service cantonal des affaires intérieures et communales a chargé le président soussigné de la Commission « Abus sexuels en contexte ecclésial » (ASCE) d'un contrôle annuel. Celui-ci a déposé son premier rapport de contrôle le 9 février 2024 et a proposé des mesures d'amélioration. D'une manière générale, on peut dire que la tenue soignée et systématique du registre a donné au vérificateur le sentiment que le diocèse de Sion prend au sérieux la lutte contre les abus sexuels dans l'Eglise et qu'il a la volonté d'appliquer les principes énumérés dans la charte signée avec l'Etat du Valais.

Sion, le 12 février 2025